



Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour le

Mercredi 26 avril 2023 à 20h15 à la grande salle

Ordre du jour :

- Appel
- Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2022
- Assermentation/démission
- Préavis municipaux :
 - 01/2023 – Adoption de la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom), de son règlement et du plan fixant la limite des constructions.
 - 02/2023 – Aménagement de la cuisine de l'auberge.
- Communications municipales
- Divers et propositions individuelles

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Jacqueline Braissant

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président au n° 079/508.36.82 ou de la secrétaire par mail (secretaire.conseil@ballens.ch). Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusee, après un premier avertissement.

Ballens, le 12 avril 2023